



Agence Nationale des Fréquences

Documents ANFR

Documents à fournir à l'ANFR pour la demande de licence en vue de l'attribution d'un indicatif et d'un N° MMSI (à envoyer à l'adresse indiquée sur le document téléchargeable sur le site)

<http://www.anfr.fr/fr/autorisations-certificats/radiomaritime/la-licence-de-station-de-bord.html>

Documents à fournir à l'ANFR pour la CRS :

Contact: Frederic ZONCA
Agence Nationale des Fréquences SR AIX MARSEILLE
BAT A5 EUROPARC PICHAURY - CS 80330
1330 RUE GAUTHIER DE LA LAUZIERE
13799 AIX EN PROVENCE CEDEX 3

0442121010

Frederic.ZONCA@anfr.fr

- Liste du matériel de radiocommunications pour le SMDSM et Certificats d'approbation MED (ou déclarations de conformité CE) de ces équipements,
- Zone de navigation SMDSM prévue pour le navire,
- Schéma d'implantation des antennes vue de face et de dessus (avec indication de l'échelle du document),
- Schéma d'implantation du matériel de radiocommunications pour le SMDSM et de la source de réserve,
- Bilan de consommation électrique des équipements devant être alimentés par la source de réserve,
- Schéma électrique de la station radioélectrique,
- L'éclairage normal / secours retenu pour le navire ainsi que pour les feux de navigation (Led, Halogène ,etc...)
- Pour une navigation au-delà de la zone océanique A2, communiquer les méthodes d'entretien retenues et éventuellement fournir le contrat d'entretien.